

COMMUNE DE CAUTERETS  
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 20 MARS 2026

-----

Sur convocation de Monsieur le Maire adressée individuellement à chaque membre le 16 Mars 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance publique le Vendredi 20 Mars 2026 à 17h00.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FLORENCE, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Liste « Pour Cauterets » : EULACIA Clément, MUN Stéphanie, GUIARD Francis, HAMONIAUX Valérie, DUPLA-BILE Jean-Claude, IBERTO-MAZZALI Albane, LARRIBERE Didier, MASSON Isabelle, LARROUDE Alain, LAYRE-CASSOU Fabienne, NEUSCHWANDER Xavier, OCHANDORENA Elisabeth, CAMET Jean-Marc,

Liste « Unis pour Cauterets » : LESTABLE Eric, LARDAT Marie-Bernard

Monsieur Francis GUIARD, le plus âgé des membres du conseil municipal, a pris ensuite la présidence.

Selon l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marc CAMET est désigné à ce poste.

Préalablement au vote Monsieur Jean-Pierre FLORENCE souhaite faire une déclaration ici reportée textuellement :

Nous sommes réunis ce soir pour assister à la première réunion du nouveau conseil municipal, il va procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.

Cette cérémonie n'est pas seulement protocolaire, elle est une étape primordiale dans la vie de la cité.

Je voudrai tout d'abord féliciter le nouveau conseil et vous dire combien j'ai apprécié le bon déroulement de ces élections. Chaque équipe candidate a pu exposer son programme à la rencontre de la population dans un climat serein apaisé et constructif pour l'avenir du village.

Les cauterésiens ont fait leur choix. Maintenant les élus vont rentrer dans l'action concrètement. Six ans c'est long et court à la fois. La mission est riche et variée, les sujets sont quelques fois traitées avec passion. Le fil conducteur doit être toujours l'intérêt public.

Il ne m'appartient pas aujourd'hui de faire un bilan de l'action passée, ça a été fait à d'autres occasions.

Je vais maintenant passer la parole au doyen d'âge du conseil municipal. Il va présider ce premier vote. Puis aura lieu l'élection des adjoints.

Merci à tous de votre présence et de votre attention.

Sachons apprécier le fait de vivre dans un pays démocratique et dans un village où il fait bon habiter.

« Honneur aux élus et vive Cauterets »

La séance est ensuite ouverte sur l'ordre du jour suivant :

- . Election du Maire,
- . Détermination du nombre d'Adjoints
- . Election des Adjoints

-----

### **Délibération n° 1 – Election du Maire**

Monsieur Francis GUIARD, doyen de l'assemblée préside la séance. Il procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal :

Clément EULACIA
Stéphanie MUN
Francis GUIARD
Valérie HAMONIAUX
Jean-Claude DUPLA-BILE
Albane IBERTO-MAZZALI
Didier LARRIBERE
Isabelle MASSON qui a donné procuration à Mme F. LAYRE-CASSOU
Alain LARROUDE
Fabienne LAYRE - CASSOU
Xavier NEUSCHWANDER
Elisabeth OCHANDORENA
Jean-Marc CAMET
Eric LESTABLE
Marie-Bernard LARDAT

Conformément aux conditions posées par l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint, ainsi la séance peut débuter et les membres du conseil municipal sont invités à procéder à l'élection du maire.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin nominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mr Clément EULACIA est candidat.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : sont désignés : Marie-Bernard LARDAT et Didier LARRIBERE

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est invité à venir remettre son bulletin de vote dans l'urne.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 8

Au premier tour : Clément EULACIA a obtenu 12 voix

Mr Clément EULACIA ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé maire, il est immédiatement installé dans ses fonctions et préside la séance.

### Discours du Maire

Mesdames, Messieurs,  
Chers Caunterésiennes, chers Caunterésiens,  
Chers agents de la commune,  
Chers collègues élus,

C'est avec une profonde émotion et une grande humilité que je prends aujourd'hui mes fonctions de Maire de Caunterets.

Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait, mais aussi la responsabilité qui m'incombe. Être maire, ici, à Caunterets, ce n'est pas seulement administrer une commune. C'est veiller sur un territoire vivant, exigeant, singulier. C'est servir un village auquel nous sommes tous profondément attachés.

Je veux d'abord remercier les électrices et les électeurs pour la confiance qu'ils nous ont accordée. Cette confiance nous oblige. Elle nous engage à agir avec sérieux, transparence et détermination.

Je souhaite également saluer le travail des équipes précédentes, ainsi que l'engagement quotidien des agents communaux. Votre connaissance du terrain, votre professionnalisme et votre sens du service public sont essentiels au bon fonctionnement de notre collectivité. Je veux vous dire ici toute ma considération et ma volonté de travailler avec vous dans un esprit de respect, d'écoute et de confiance.

Avec l'équipe municipale, nous avons une conviction forte : nous ne réussirons que collectivement. Notre action reposera sur trois piliers simples mais essentiels : la bienveillance, le respect et l'écoute.

La bienveillance, parce que derrière chaque décision publique, il y a des femmes et des hommes, des familles, des parcours de vie.

Le respect, parce que le débat est nécessaire, mais qu'il doit toujours rester digne et constructif. L'écoute, enfin, parce que c'est en entendant chacun que l'on construit les meilleures réponses. Nous serons des élus accessibles, disponibles, engagés. Chaque élu disposera d'une délégation claire, afin que chacun puisse identifier facilement ses interlocuteurs et référents. C'est un choix de lisibilité, mais aussi d'efficacité. Vous saurez vers qui vous tourner, et nous serons là pour vous répondre.

Je veux que chaque Caunterésienne et chaque Caunterésien puisse se dire : "La mairie est à mon écoute. Les élus sont à mon service."

Car oui, nous sommes là pour servir. Servir l'intérêt général. Servir notre territoire. Servir notre avenir commun.

Les défis sont nombreux : préserver notre cadre de vie, accompagner nos aînés, soutenir nos familles, faire vivre notre économie, adapter notre village aux évolutions climatiques et touristiques, préparer l'avenir de la montagne toute saison.

Mais je suis convaincu d'une chose : nous avons ici toutes les ressources pour réussir.

Nous avons des talents, des énergies, des savoir-faire. Nous avons une identité forte. Et surtout, nous avons cette capacité à nous rassembler lorsque l'essentiel est en jeu.

C'est dans cet esprit que nous travaillerons : avec sérieux, avec engagement, mais aussi avec enthousiasme. Car servir Cauterets est une responsabilité... et une fierté.

Je souhaite que ce mandat soit celui du collectif, de la proximité et de l'action. Un mandat où chacun trouve sa place, où chacun peut s'exprimer, et où chacun contribue, à sa manière, à faire avancer notre commune.

Je vous remercie.

### **Délibération n°2 : détermination du nombre d'adjoints au maire**

Monsieur Clément EULACIA proclamé maire, préside la séance.

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum pour la commune de Cauterets.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de fixer à 4 le nombre de postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- De fixer le nombre d'adjoint au Maire à 4

### **Délibération n° 3 – Election des adjoints au maire**

Monsieur le maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Suite à un délai de 1 minutes pour déposer candidature, Monsieur le maire constate que 1 liste est candidate aux fonctions d'adjoints au maire :

1 – Jean-Marc CAMET
2 - Valérie HAMONIAUX
3 - Xavier NEUSCHWANDER
4 – Fabienne LAYRE-CASSOU

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, va déposer son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

- Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

Au premier tour : La liste de Mr Jean-Marc CAMET a obtenu 13 voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur Jean-Marc CAMET
- 2<sup>ème</sup> adjoint Madame Valérie HAMONIAUX
- 3<sup>ème</sup> adjoint Monsieur Xavier NEUSCHWANDER
- 4<sup>ème</sup> adjoint Madame Fabienne LAYRE-CASSOU

Les adjoints sont immédiatement installés.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il octroie les délégations suivantes :

- Monsieur Jean-Marc CAMET, chargé du rayonnement, de l'attractivité et de l'expérience du territoire.

Discours :

Monsieur Le Maire, Cher Clément,  
Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,  
chers habitants de Cauterets,

Ce soir, c'est avec une émotion profonde et une immense fierté que je m'adresse à vous toutes et vous tous, après l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant 1er adjoint.

Je tiens à t'exprimer clément ma profonde gratitude pour cette marque de confiance, qui a su reconnaître, je l'espère, mon engagement et mon attachement à Cauterets, commune d'exception, de traditions et de rencontres.

Je mettrai très modestement au service de vous toutes et vous tous, ma petite expérience d' élu local, de conseiller communautaire de Lacq ( commune des basses-Pyrénées pour toi Jean-Pierre) et d'ancien Président de l'Office du Tourisme, en travaillant sur l'attractivité de ce territoire et plus spécifiquement, celui du Tourisme.

Ensemble, nous continuerons à écrire l'histoire de Cauterets, avec passion, ambition et solidarité.

Merci à tous, et vive Cauterets !

- Madame Valérie HAMONIAUX, chargée de la cohésion sociale

Discours :

La cohésion sociale ce sont toutes les actions en lien avec la population : le social, la jeunesse, les aînées, le médical, l'associatif, le culturel, le logement...

C'est un pôle sur lequel nous allons travailler avec Albane, Didier et Stéphanie. Ils vont chacun présenter leur domaine d'action, je m'occuperai pour ma part plus spécifiquement des aînés, du médical et de l'action sociale.

- Monsieur Xavier NEUSCHWANDER, chargé du territoire durable, mobile et résilient

Discours :

Le territoire de Cauterets est un territoire exceptionnel de par ses paysages, sa biodiversité et sa richesse architecturale.

Ce territoire est un élément essentiel de notre patrimoine et de notre bonheur de vivre à Cauterets.

Nous devons donc l'entretenir, le protéger et continuer de l'aménager .

Ce sera mon rôle au sein du conseil municipal accompagné de Didier LARRIBERE (urbanisme), de Alain LARROUDE (travaux, stationnement et propreté) et de Francis GUIARD ( espaces ouverts, environnement, eau et pastoralisme).

Je traiterai directement des sujets de mobilité, de résilience face au changement climatique et de transition énergétique.

- Madame Fabienne LAYRE-CASSOU, chargée de la gouvernance opérationnelle et gestion

Discours :

Je remercie les électeurs de Cauterets pour la confiance qu'ils nous ont accordée à l'occasion de ces élections municipales. Nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de la confiance qui nous a été témoignée.

J'ai souhaité mettre mon expérience d'élue acquise durant 2 mandats à la commune de Bordères sur l'Echez, au service de Cauterets.

Cauterets, en raison de ses spécificités (territoire de montagne, attractivité touristique, risques naturels), nécessite une approche rigoureuse, anticipative et coordonnée.

La délégation qui m'a été confiée vise à :

- . Renforcer l'efficacité de l'organisation municipale,
- . Assurer une meilleure coordination entre les services,
- . Anticiper et prévenir les risques (naturels, sanitaires, organisationnels).

Pour la Gouvernance opérationnelle, je m'attacherai à :

- . Optimiser le fonctionnement interne des services municipaux,
- . Mettre en place des outils de pilotage et de suivi des actions.

Pour la Gestion des risques, l'action consistera à :

- . Identifier et cartographier les risques (naturels, techniques, humains),
- . Mettre à jour les plans de prévention (PPR, PCS, etc.),
- . Organiser les dispositifs de gestion de crise.

De plus, je serai secondée pour ces missions par Stéphanie MUN, déléguée à la sécurité et la tranquillité publique.

Je travaillerai aussi avec Elisabeth ECHANDORENA pour le dossier du thermalisme ainsi qu'avec Isabelle MASSON à la communication et au rayonnement de Cauterets.

Je leur laisse la parole maintenant.

- Monsieur Francis GUIARD, chargé des ressources naturelles, eau et du pastoralisme
- Monsieur Alain LARROUDE, chargé de la voirie, de la propreté et des mobilités du quotidien.

Discours :

Je suis votre élu en charge de la voirie de la propreté de la ville de la circulation et des travaux.

Je vous remercie encore de la confiance que vous nous avez accordé.

Soyez certains que vos remarques et questions seront prises en compte

Restant à votre disposition

- Monsieur Didier LARRIBERE, chargé de l'aménagement, de l'habitat et du dynamisme culturel

Discours :

Aménagement/urbanisme :

- Réexaminer/adapter le PLU afin de redéfinir nos priorités foncières,
- Evaluer/gérer les surfaces/terrains pour les futurs projets et les autorisations associées tout en respectant la réglementation (zonage et stratégies d'urbanisme),
- Soutenir et accompagner, avec cohérence, la rénovation du bâti ancien,
- Améliorer nos capacités de stationnement et l'esthétique du village,

Habitat/logement :

- Etre conseillé et facilitateur pour les dossiers en lien avec les Services de l'état (ABF, ...),
- Améliorer l'état et augmenter le volume du parc des logements à l'année,
- Assurer une gestion des biens immobiliers communaux en phase avec nos attentes (créer un bureau "Habitat/logements", ...),

Dynamisme culturel :

- Pour tous les types de populations (locaux, touristes, curistes, jeunes, personnes âgées,...) : Définir/planifier/valider et coordonner de façon collégiale (Associations, Commerçants, OT) les animations à l'année y/c hors saison,
  - Encourager et soutenir les initiatives locales,
  - Rester attentif au dynamisme, au bon fonctionnement et à la bonne entente entre les différentes structures,
  - Mettre la communication de nos programmations à la hauteur de nos souhaits,
  - En cohérence avec le type d'animation exploiter l'ensemble des lieux existants (Casino, esplanade des oeufs, place de Mairie, gare, théâtre de la nature,...)
- Madame Elisabeth OCHANDORENA, chargée du thermalisme et du bien-être

Discours :

Tout d'abord je tiens à vous remercier de votre confiance.

Pour ma part je suis en charge du thermalisme, accompagnée de Fabienne LAYRE-CASSOU et de Stéphanie MUN. Notre établissement thermal est un atout précieux pour notre santé et notre bien-être.

Notre engagement : valoriser davantage notre station thermale, accompagner son développement, investir dans la modernisation de nos équipements.

Ainsi notre station thermale sera un lieu toujours plus accueillant pour tous nos curistes et visiteurs.

- Monsieur Jean Claude DUPLA-BILE, chargé du tourisme de montagne toutes saisons et du développement des filières outdoor.

Discours :

Le tourisme de montagne constitue l'un des piliers essentiels de l'attractivité et du développement économique de Cauterets.

Notre délégation a pour mission de valoriser, structurer et dynamiser l'ensemble des activités touristiques, hiver comme été, afin de proposer une destination vivante, durable et accueillante tout au long de l'année sans oublier le label TERRE D'ALPINISME.

- Madame Isabelle MASSON chargée de la communication et de la promotion du territoire
- Madame Albane IBERTO chargée de la jeunesse et des dynamiques associatives
- Madame Stéphanie MUN chargée de la proximité, de l'engagement citoyen et de la tranquillité publique.

Discours :

Je serais en lien avec la population et les commerçants, à renforcer la participation citoyenne et à agir pour la sécurité et la prévention et la vidéo protection au quotidien.

L'élection du maire et des adjoints étant réalisées, Monsieur le maire donne lecture de la charte de l' élu local.

Conformément à l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l' élu local mentionnée à l'article L. 1111-12 du code général des collectivités territoriales.

Celle-ci est remise en main propre des élus du conseil municipal.

### **Article L1111-12 du CGCT**

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

## **Charte de l'élu local**

### **Article L1111-13 du CGCT**

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

### **Article L1111-14 du CGCT**

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h48.

-----

